

Quasi-accord sur la dépénalisation totale de l'avortement



La Libre Belgique* - 06 Nov. 2019
Pagina 8

* La Libre Belgique édition nationale, La Libre Belgique Liège, La Libre Belgique Hainaut, La Libre Belgique Brabant Wallon, La Libre Belgique Bruxelles

Un accord sur une réforme profonde de la loi sur l'avortement est à portée de main. PS, SP.A, MR, Open VLD, Écolo, Groen et PTB, à savoir les sept partis qui ont déposé à la Chambre des propositions de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), se retrouvent jeudi au sein d'un groupe de travail parlementaire pour finaliser une proposition commune.

Une première réunion avait eu lieu le 24 octobre. Un consensus avait été trouvé sur trois éléments majeurs : l'élargissement du délai maximal pour la pratique d'une IVG de douze à dix-huit semaines à partir de la conception ; le raccourcissement du délai de réflexion de six jours à 48 heures entre la première visite chez le médecin et l'IVG ; et la dépénalisation de l'avortement pour la femme, même au-delà du délai légal. Jointes par La Libre , les députées Sophie Rohonyi (Défi), Sarah Schlitz (Écolo) et Kattrin Jadin (MR) confirment ces avancées.

Un vote avant la fin de l'année

La suppression des sanctions pénales contre le médecin a aussi de bonnes chances d'être validée. Dans la proposition de loi que le groupe Écolo-Groen avait déposée, de telles sanctions étaient maintenues, contrairement aux propositions du PS, de Défi et du PTB. "Nous avons repris le texte de consensus (entre plusieurs partis de l'opposition, NdlR) qui avait été déposé sous l'ancienne législation et qui maintenait ces sanctions, explique Sarah Schlitz. Mais les esprits ont évolué et "le bureau politique d'Écolo a acté lundi qu'on votera un texte qui supprime toute sanction légale, y compris contre les médecins".

Les libéraux sont également prêts à avancer dans cette voie, mais à condition d'éviter toute forme d'impunité en cas de faute du médecin. La thèse de Défi à ce propos, c'est que le droit commun ainsi que la déontologie des médecins offrent les garanties nécessaires. "On a préparé un argumentaire avec des avocats spécialisés", indique Sophie Rohonyi. Cet avis juridique sera présenté jeudi au groupe de travail parlementaire. La députée Défi se dit confiante sur l'accueil que pourraient lui réserver les libéraux.

Pour l'heure, il reste un point de divergence fort. Il concerne les possibilités d'avorter au-delà du délai légal. Pour le moment, c'est uniquement autorisé pour des raisons médicales graves (par exemple, si la vie de la mère est en danger). Des partis voudraient que la femme puisse aussi invoquer des raisons psychosociales, comme le déni de grossesse après un viol. "Donc des cas extrêmes", défend Sarah Schlitz. Mais les libéraux ne semblent pas convaincus.

En cas d'accord final, jeudi, un texte commun aux sept partis, qui ont une majorité à la Chambre, sera déposé dans la foulée. Le vote final est attendu avant la fin de l'année.

Antoine Clevers

Antoine Clevers

Copyright © 2019 IPM. Alle rechten voorbehouden